

ATELIER D'ÉCHANGES ENTRE SCIENTIFIQUES 2019

La sixième édition de l'atelier d'échanges entre chercheuses et chercheurs, un partage d'informations entre scientifiques menant en permanence des activités de recherche dans le domaine des privations de liberté, a eu lieu le 2 juillet 2019. Cette manifestation annuelle est organisée depuis des années par le Centre suisse de compétences en matière de sanctions pénales (CSCSP). Dix chercheuses et chercheurs ont fait le voyage de Fribourg afin d'échanger sur les projets en cours avec leurs pairs et avec des collaborateurs du CSCSP.

La manifestation a été ouverte par Patrick Cotti, directeur du CSCSP, qui a souhaité la bienvenue aux participant-e-s et souligné l'importance que revêt la recherche actuelle pour le Centre, notamment dans l'optique de l'élaboration de recommandations et de standards. La modération des discussions a été assurée par Laura von Mandach. Pas moins de douze présentations ont été données, suivies chacune de questions et de discussions animées. La journée s'est terminée par une discussion générale destinée à permettre aux organisateurs de piloter au mieux l'évolution de la manifestation.

Daniel Lambelet, Haute École Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)

Le premier intervenant, Daniel Lambelet, de la *Haute École Spécialisée de Suisse occidentale* (HES-SO), a présenté quelques-uns de ses projets.

Lui et son équipe sont en train de mettre sur pied un CAS sur l'assistance à la probation. Ils sont fortement impliqués dans l'élaboration d'une offre de formation continue pour les agent-e-s de détention. La demande en la matière est forte. En parallèle, Daniel Lambelet dirige avec son équipe toute une série d'activités de recherche en lien avec le système pénitentiaire. L'un de ces projets est consacré à l'analyse de la pratique en matière de probation au sein du Concordat latin, et en particulier de la collaboration entre les services de probation et leurs partenaires (institutions de privation de liberté, notamment). Les chercheurs ont constaté qu'en matière de gestion des cas, l'horizon temporel des différentes interventions et mesures planifiées se chevauche. Ils recommandent donc une coopération plus étroite, notamment dans le cadre des rencontres de réseau existantes, afin que les acteurs de la gestion des cas puissent gérer conjointement les imprévus.

Daniel Lambelet et son équipe collaborent par ailleurs avec l'Université de Neuchâtel dans le cadre du projet intitulé « [La prise en compte du risque dans l'activité des agents de probation : entre cadrage institutionnel et travail de sécurisation](#) », qui traite de l'évaluation des instruments d'appréciation du risque utilisés dans la pratique de la probation. Dans le cadre de ce projet, l'équipe travaille en collaboration avec trois offices pénitentiaires cantonaux.

Le projet de recherche « [Le personnel du système pénitentiaire dans le champ de tension entre prise en charge et contrôle](#) » est mené en collaboration avec l'Institut de la délinquance et de la prévention

des délits de la Haute École des sciences appliquées de Zurich (ZHAW). Les résultats de cette étude permettront des comparaisons entre régions linguistiques. Il apparaît d'ores et déjà clairement que la pratique diffère considérablement entre la Suisse alémanique et la Suisse romande, en particulier du point de vue de la culture organisationnelle.

Aimée Zermatten, Université de Fribourg

Dans une partie de sa thèse de doctorat portant sur le traitement pénal des délinquants sexuels, Aimée Zermatten compare les sanctions effectivement infligées aux délinquants sexuels (grâce à des données mises à disposition par l'Office fédéral de la statistique) avec le cadre du Code pénal. Dans ce contexte, elle examine également la fixation de la peine à l'aide de deux cas fictifs pour lesquels des juges ont prononcé une sanction. Une première analyse des résultats montre le prononcé de peines privatives de liberté plutôt basses. Ce constat doit toutefois être pondéré par le fait que les auteurs sont également souvent condamnés à une mesure thérapeutique institutionnelle ou ambulatoire, dont la durée peut largement excéder la peine privative de liberté prononcée.

De manière connexe, la question d'une réforme du droit pénal sexuel est discutée sur le plan politique : v. notamment [l'article de la NZZ intitulé « Der Bundesrat will das Sexualstrafrecht nicht verschärfen »](#) (Le Conseil fédéral ne veut pas renforcer le droit pénal sexuel).

Un autre aspect de sa thèse concerne la libération et resocialisation des délinquants sexuels. Dans ce cadre, il s'agit de savoir quelles pratiques (en regardant ce qu'il se fait dans d'autres pays) peuvent permettre d'intégrer au mieux les auteurs d'infractions à l'intégrité sexuelle, au terme de l'exécution de leur sanction, afin notamment de prévenir la récidive.

Seraina Caviezel, Centre de compétence en matière de déviance, de violence et de protection des victimes, Haute École spécialisée de Lucerne

Seraina Caviezel travaille au Centre de compétence en matière de déviance, de violence et de protection des victimes de l'Institut de travail social et de droit de la Haute École spécialisée de Lucerne (HSLU). Les activités de ce centre sont axées sur les processus de discrimination et d'exclusion des groupes vulnérables au sein du système de justice pénale, des institutions et de la société en général. Le centre s'intéresse par exemple à la manière dont le système pénitentiaire prend en charge les personnes ayant des difficultés d'apprentissage, à la façon dont les perceptions sociales agissent sur la prise de décision dans les procédures pénales, ou à l'impact qu'a le recours à un interprète lors d'une procédure pénale. Il coopère avec toute une série d'institutions et d'organisations appartenant ou non à la HSLU.

Le centre a notamment procédé, dans le cadre d'un de ses projets de recherche, à une évaluation indépendante d'un programme de traitement proposé par l'Institut forensique de Suisse orientale (Forensisches Institut Ostschweiz, Forio). Il s'agissait de vérifier l'efficacité d'un programme ambulatoire de traitement des jeunes délinquants sexuels ayant des difficultés d'apprentissage. La description des processus de travail a pris beaucoup de temps. Une vérification qualitative de l'efficacité du programme dans la vie quotidienne (*effectiveness*) a ensuite eu lieu sur cette base. Ce projet d'évaluation a été l'occasion de participer à une étude internationale d'évaluation des programmes pour délinquants sexuels (de sexe masculin) ayant des difficultés d'apprentissage, étude

qui s'intéresse à l'influence de l'environnement social sur la réussite du traitement (projet *Realist Evaluation of Adapted Sex Offender Treatment Programs for Men with Intellectual Disability* dirigé par Andrea Hollomotz, de l'Université de Leeds, et financé par l'Economic and Social Research Council, ESRC).

Melanie Wegel, Institut de la délinquance et de la prévention des délits, Haute École des sciences appliquées de Zurich (ZHAW)

Melanie Wegel a présenté un compte rendu succinct de deux projets financés par le Fonds national de la recherche scientifique (FNS).

Le premier d'entre eux, déjà achevé, a permis à la chercheuse et à son équipe de démontrer – dans le cadre de la première enquête à l'échelle de la Suisse sur les valeurs et la punitivité dans le domaine de l'exécution des peines et mesures – qu'en dépit de la diversité de leurs attitudes et de leurs façons de répondre aux questions liées au genre, les hommes et les femmes en détention portent un regard similaire sur la délinquance.

Le deuxième projet, lui aussi terminé, portait sur la gestion de la transition dans l'exécution des sanctions pénales. Il a montré que le personnel des services de probation voit d'un œil critique le travail social effectué dans les établissements de privation de liberté. Une enquête qualitative a été menée dans le cadre d'un projet complémentaire. Les personnes interrogées ont fait état de quatre problématiques sur lesquelles il conviendrait de travailler afin d'arriver à une gestion optimale des transitions : qualité inégale des dossiers, difficultés en matière de collaboration avec les institutions de privation de liberté, avec les autorités et avec d'autres acteurs des pouvoirs publics, en particulier les services sociaux des villes et des communes. Même la collaboration avec les personnes détenues elles-mêmes est qualifiée de perfectible.

À partir de cette étude, les recommandations suivantes ont pu être formulées : passage à des dossiers électroniques pour permettre un meilleur accès aux informations ; renforcement des échanges spécialisés et du travail en réseau, p. ex. au travers de rencontres régionales destinées aux professionnels ; simplification de l'assurance maladie, de manière que les personnes détenues, une fois libérées, puissent assumer elles-mêmes les coûts liés à leur santé. En la matière, les systèmes appliqués en Suisse romande sont qualifiés d'exemplaires.

Dirk Baier, Institut de la délinquance et de la prévention des délits, Haute École des sciences appliquées de Zurich (ZHAW)

Dirk Baier présente les projets de recherche actuels de l'Institut de la délinquance et de la prévention des délits de la Haute École des sciences appliquées de Zurich (ZHAW).

Le projet mené en collaboration avec la Haute École de travail social et de la santé (EESP) de Lausanne a été évoqué précédemment par Daniel Lambelet. Il s'agit d'explorer la problématique que constitue, pour le personnel des institutions de privation de liberté, le cumul d'une mission de prise en charge et de surveillance : comment le personnel gère-t-il ce double mandat (soutien et sécurité) ? Comment s'organisent les relations avec les personnes détenues ? Dans quelle mesure le climat social de l'établissement se répercute-t-il sur ces relations ?

Le deuxième projet de la ZHAW lui a été confié par l'EP de Hindelbank. Cet établissement pénitentiaire pour femmes s'est récemment doté d'une section externe qui vise à soutenir efficacement les détenues dans la recherche et la conservation d'une activité professionnelle externe.

Le troisième projet de la ZHAW porte sur la façon dont l'exécution des sanctions pénales est perçue par la population. Les résultats obtenus montrent que le discours politique en la matière est beaucoup plus critique que les personnes interrogées, qui considèrent que la privation de liberté vise principalement à promouvoir le comportement social des délinquants et, par là, leur réintégration.

Natalia Delgrande, École des sciences criminelles (ESC), Université de Lausanne

En 2019, l'École des sciences criminelles (ESC) de l'Université de Lausanne a mis en place la deuxième phase de la quasi-expérimentation portant sur les ressentis et les vécus lors du port d'un bracelet électronique. Au total, pendant la première (juin 2017) et la deuxième (juin 2019) phases, l'équipe de recherche (N. Delgrande, P. Villettaz, C. Burkhardt) a suivi 43 participants volontaires, tous étant des étudiants en master de l'ESC. La Fondation Vaudoise de Probation a encouragé la mise en place du projet et a apporté des précisions conceptuelles concernant la surveillance électronique comme régime de sanction. L'expérimentation a été possible grâce à la technologie de l'entreprise Geosatis, issue d'un projet d'innovation de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). Les bracelets conçus par Geosatis sont utilisés dans plusieurs pays à travers le monde en tant qu'outil pénal de contrainte sous EM. Les bracelets portés par les volontaires dans le cadre de l'expérimentation ont permis un suivi géospatial 24h/24. En plus de cela, des récoltes journalières d'informations ont été réalisées à travers un cahier de bord standardisé. Tous les volontaires ont ensuite participé *aux focus-groups* portant sur les divers aspects de l'impact de la surveillance électronique sur le quotidien des porteurs d'un bracelet. Le but de l'expérimentation était d'éliminer la composante pénale et d'établir un référentiel d'expériences de vie sous l'EM. Les premiers résultats tendent à démontrer qu'il s'agit le plus souvent d'un parcours en quatre phases qui s'achève toujours par un soulagement lors du retrait de bracelet. Les analyses plus détaillées sont en cours de réalisation et seront publiées dans le courant de 2020.

Barbara Rohner, Domaines de prestations Pratique, CSCSP

Barbara Rohner a présenté les Domaines de prestations Pratique du CSCSP, dont elle est coresponsable avec Guido Sturny et qui comportent trois volets : Sécurité, Santé, Orientation vers les délits et les risques. Ces domaines de prestations ont pour vocation de faire le lien entre la science et la pratique, en étroite coopération, tant sur le plan thématique que sur celui du personnel, avec le domaine Connaissances spécialisées & Analyse. L'objectif est d'élaborer des recommandations pratiques en collaboration avec les cantons.

Le Domaine de prestations Sécurité élabore actuellement des standards minimaux pour la détention avant jugement et un modèle de plan de sécurité global qui devrait être utile aux institutions. Dans le Domaine de prestations Santé, le travail ne manque pas non plus : un document de base sur le suicide assisté est en préparation, de même que des standards sur les soins psychiatriques. Le domaine mène en outre les travaux de base nécessaires à une éventuelle extension du régime d'assurance maladie obligatoire aux personnes sans droit de séjour. Quant au Domaine Orientation vers les délits et les risques, il est en train d'élaborer une synthèse des outils d'évaluation des risques utilisés dans la

pratique tout en apportant un soutien ponctuel au PLESOR (*Processus latin de l'exécution des sanctions orientée vers le risque*) en la matière. La réalisation du projet « Prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent dans le cadre de l'exécution des sanctions pénales », qui relève également de la compétence du Domaine Orientation vers les délits et les risques, est une tâche transversale menée en étroite coopération avec « Connaissances spécialisées & analyse » et « Formation continue ». Ce projet se caractérise lui aussi par une étroite collaboration avec les acteurs du terrain, afin qu'il débouche sur un produit facile à mettre en œuvre dans la pratique. De manière générale, les Domaines de prestations Pratique sont tributaires de la volonté des cantons de coopérer, puisque ce sont ces derniers qui constituent les groupes de travail et contribuent à faire avancer les travaux. Au terme de la première année d'activité, Barbara Rohner estime que la collaboration a pris un bon départ et se réjouit des développements à venir.

Eliane Zimmermann, responsable Formation continue, CSCSP

Eliane Zimmermann a présenté les résultats du projet du CSCSP « Professions en exécution des sanctions pénales » qui visait, d'une part, à donner une vue d'ensemble de l'offre de formation continue pour agent-e-s de détention et expert-e-s en management du domaine des privations de liberté et, d'autre part, à dresser l'inventaire des besoins des différents groupes professionnels de Suisse romande et de Suisse alémanique. À cet effet, douze ateliers spécifiques aux différents groupes professionnels ont été organisés. Ils ont débouché sur les conclusions suivantes :

- de manière générale, l'intérêt pour la formation continue est élevé, mais le temps fait souvent défaut ;
- le personnel qui n'a pas suivi la formation de base ne connaît pas, ou ne connaît que très superficiellement, l'offre de formation continue proposée par le CSCSP ;
- différentes formes de formation continue (cours en présentiel, supervision, coaching, intervision, etc.) sont souhaitées. Le besoin d'échanges entre personnes confrontées aux mêmes problématiques est très fort ;
- il est certes attrayant de suivre des cours approfondis de formation continue en emploi (Certificate, Diploma ou Master of Advanced Studies – CAS, DAS ou MAS), mais cela est difficilement conciliable avec une charge de travail élevée ;
- après une discussion controversée à l'échelon tant des cadres moyens que des cadres supérieurs quant à l'opportunité d'un CAS spécifique à ce public cible, il est apparu qu'il n'existe pas de besoin manifeste pour ce type d'offre.

Dans le domaine tertiaire A (formation préparatoire / diplômes de niveau universitaire), le problème est souvent que les groupes cibles sont trop petits pour qu'une offre de formation puisse être mise en place. De plus, compte tenu de la fermeture annoncée de l'Institut für Opferschutz und Täterbehandlung de Zurich (institut pour la protection des victimes et le traitement des auteurs), on peut s'attendre à un déficit d'offres de formation au degré tertiaire A à partir de 2022. Le CSCSP est en contact avec les HES et s'emploie à élaborer des offres propres à répondre aux besoins des groupes professionnels en question. À cet effet, il s'est engagé dans des coopérations avec la Haute École des sciences appliquées de Zurich (ZHAW) et la Haute École spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), ce

qui permettra de lancer prochainement quatre nouveaux CAS : trois en Suisse alémanique et un en Suisse romande.

En se fondant sur le projet « Professions en exécution des sanctions pénales », le CSCSP a formulé différentes recommandations relatives à la formation continue :

- diffuser l'offre de formation continue du CSCSP de manière spécifique aux groupes cibles ;
- proposer à la fois des formations continues spécifiques à certains groupes professionnels et des formations continues transversales ;
- en plus des cours en présentiel, qui ont fait leurs preuves, encourager de nouvelles formes d'apprentissage : coup de pouce financier pour la supervision, échanges spécialisés sur des plates-formes en lignes, etc.

Ces recommandations doivent encore être approuvées par le Conseil de fondation du CSCSP.

Ueli Hostettler, Prison Research Group, Université de Berne

Ueli Hostettler a présenté les projets de recherche actuels du [Prison Research Group](#), une équipe interdisciplinaire composée de huit chercheuses et chercheurs qui, après avoir été rattachée à l'Université de Fribourg, est intégré depuis 2015 à l'Institut de droit pénal et de criminologie de l'Université de Berne. Ces projets sont au nombre de quatre :

1. Évaluation quantitative et qualitative du projet « *Centre de conseil indépendant pour les personnes privées de liberté et leurs proches* » de l'ONG [humanrights.ch](#). Ce centre a pour vocation d'offrir aux personnes détenues un point de contact facilement accessible, des conseils personnalisés et des adresses utiles (services spécialisés, avocat-e-s). L'évaluation en cours vise à obtenir des informations sur l'utilisation de cette offre.
2. Enquête *Working in the Swiss Prison System: A Longitudinal Study of Prison Staff, Inmates and Prisons*. Cette enquête d'opinion, qui avait été menée une première fois en 2012, a été reconduite en 2018. Il s'agit d'un projet FNS portant sur plusieurs aspects du système pénitentiaire : situation du personnel pénitentiaire, relations entre personnel pénitentiaire et personnes détenues, satisfaction des personnes détenues, ambiance au sein de l'établissement. Ce projet est mené avec la collaboration d'une post-doctorante et d'un doctorant. Les résultats de l'enquête d'opinion sont en cours d'évaluation. La comparaison des résultats des deux études, auxquelles le même personnel pénitentiaire a participé, sera certainement riche en enseignements.
3. Projet « *Évaluation de la surveillance électronique* » mené sur mandat de l'Office de l'exécution judiciaire du canton de Zurich. La révision du Code pénal entrée en vigueur au 1er janvier 2019 a eu pour effet d'inscrire la surveillance électronique (SE) dans la législation en tant que forme d'exécution des peines privatives de liberté. Le canton de Zurich souhaite évaluer la manière dont la SE se déroule dans la pratique.
4. *Étude sur l'espionnage économique en Suisse*. Menée sur mandat du Service de renseignement de la Confédération (SRC-DDPS), cette étude ouvre au groupe un nouveau domaine de recherche. Elle se

compose d'une enquête en ligne auprès d'un groupe représentatif d'entreprises suisses et d'entretiens approfondis avec les responsables de certaines d'entre elles.

De plus amples informations sur les projets et les publications du [Prison Research Group](https://prisonresearch.ch/) sont disponibles sur <https://prisonresearch.ch/>.

Christoph Urwyler, Institut de droit pénal et de criminologie, Université de Berne

Christoph Urwyler a présenté un compte rendu du projet FNS « [Decision-Making on Conditional Release and Probation](#) », qui a été mené de 2016 à 2019 sous la direction de Jonas Weber et d'Ineke Pruin (Université de Berne), et auquel il a participé en tant que doctorant. Partant du constat que le taux de libération conditionnelle est en recul depuis plusieurs années et qu'il existe de grandes disparités entre les concordats¹, cette étude empirique s'est intéressée à la pratique décisionnelle des autorités compétentes. Le jeu de données utilisé était constitué d'un échantillon représentatif de dossiers de procédure émanant des cantons de Berne, Fribourg, Lucerne et Vaud, qui ont été analysés à l'aide de méthodes statistiques (régression logistique binaire). L'étude a porté sur la manière dont la procédure de libération conditionnelle est organisée dans les différents cantons et sur les critères utilisés par les autorités dans leur prise de décision.

Les résultats montrent que tant le recul global du taux que les différences entre les taux des différents cantons ne s'expliquent pas par les seules disparités entre les populations carcérales, mais bien par une application plus ou moins stricte de la libération conditionnelle. Alors que pour le canton de Lucerne, la libération conditionnelle constitue une règle dont on ne s'écarte que dans des cas exceptionnellement graves, dans le canton de Vaud, la juridiction d'application des peines soumet le pronostic légal à des exigences beaucoup plus élevées, essentiellement sur la base du casier judiciaire. Un « même » détenu a donc des chances inégales de libération conditionnelle selon le moment (2010/2015) et le canton considérés.

La pratique décisionnelle des autorités est essentiellement axée sur la prévention spéciale et guidée par des critères que l'on peut qualifier de pronostiques au sens large. Au vu du faible nombre de facteurs prédictifs pertinents, le processus de décision semble assez stéréotypé, car essentiellement fondé sur les trois éléments suivants : le statut de la personne détenue en termes de droit des étrangers, son casier judiciaire et l'avis de la direction de l'établissement pénitentiaire. En conséquence, ce sont surtout des facteurs statiques liés au passé de la personne condamnée qui sont pris en compte pour le pronostic légal, alors que les facteurs dynamiques susceptibles d'influencer cette dernière ou les acteurs du système pénitentiaire tendent à être relégués au second plan. Afin de mieux adapter la pratique décisionnelle en matière de libération conditionnelle aux besoins de la prévention de la récidive, il serait souhaitable d'établir des standards uniformes et de procéder à des adaptations législatives. Ces points sont traités dans les conclusions de l'étude relatives à la politique de lutte contre la criminalité.

¹ Cf. ZERMATTEN, AIMÉE / FREYTAG, THOMAS, Libération conditionnelle : au conditionnel selon le canton ?, in : Queloz, Nicolas / Noll, Thomas / von Mandach, Laura / Delgrande, Natalia (éd.), Überwachen und Strafen, Neuere Entwicklungen im Justizvollzug, Bern 2018, p. 157-167.

L'enquête a révélé qu'il n'existe pas d'approche uniforme de la procédure de libération conditionnelle. Le recours à des instruments de dépistage et d'évaluation des risques, à des commissions d'experts ou à des experts individuels peut prendre des formes aussi variées que la gestion des élargissements de régime et des mesures d'accompagnement ou que la mise en œuvre de garanties procédurales. Comparativement aux cantons de Berne et de Lucerne, les cantons romands tiennent davantage compte du droit de la personne condamnée à être entendue personnellement (« de visu et de auditu ») ou du devoir incombant à l'autorité d'exécution de motiver ses décisions de manière précise et complète. Le canton de Vaud désigne régulièrement un-e avocat-e d'office, et les recours contre les décisions négatives y sont plus fréquents que dans les autres cantons. L'une des conséquences de l'étude devrait être une harmonisation des processus décisionnels et de la procédure suivie, afin que, dans des conditions identiques, toutes les personnes détenues aient les mêmes chances de bénéficier d'une libération conditionnelle.

Leonel Goncalves, office pénitentiaire du canton de Zurich

Leonel Goncalves participe actuellement aux projets de recherche suivants :

- Une étude sur la qualité de vie dans les prisons. De nombreuses études ne portent que sur le point de vue des personnes détenues ; celle-ci tient compte du double point de vue des détenus et du personnel pénitentiaire. Lorsqu'on interroge les personnes détenues, la barrière de la langue constitue souvent un problème. Rédiger un questionnaire en français et en allemand n'est pas suffisant, et de loin. Dans l'EP de Poeschwies, les détenus sont de 18 langues maternelles différentes et leurs connaissances de l'allemand ne sont que rarement suffisantes pour leur permettre de participer à une enquête d'opinion. C'est la raison pour laquelle on a recouru à un type particulier de questionnaire conçu par une chercheuse anglaise, la p^{re} Alison Lieblich. Les chercheurs mènent actuellement une enquête pilote dans EP de Poeschwies, enquête qu'ils étendront ensuite à l'ensemble du canton de Zurich et à d'autres cantons. Le taux de réponse est pour l'heure quelque peu critique. Leonel Goncalves discutera de l'étude avec le Prison Research Group, qui a mené une enquête similaire. Il s'entretiendra également avec la pre Ineke Pruin, qui met en œuvre les instruments d'enquête élaborés par la pre Lieblich, en collaboration avec celle-ci, dans plusieurs institutions allemandes de privation de liberté.
- Analyse de certains instruments d'évaluation des risques : l'utilisation d'instruments d'évaluation des risques ne garantit pas un résultat à 100 % correct. Les résultats obtenus décrivent simplement une possibilité, un scénario plus probable que les autres. D'un autre côté, certains spécialistes sont qualifiés de « super prédictors » dans le monde de la recherche. Jérôme Endrass et Astrid Rossegger ont développé un instrument, appelé « Octagon », qui constitue une tentative d'atteindre le niveau de « super prédictor » dans l'évaluation du risque que présente une personne de commettre des actes de violence. L'objectif est de réussir à expurger le biais cognitif de l'analyse des résultats de l'évaluation. L'étude est consacrée à la question de savoir comment procéder concrètement.
- Un projet sur la prévalence du trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) dans les institutions de privation de liberté : Leonel Goncalves et son équipe ont contacté des responsables d'établissement genevois, bernois et zurichois en vue de développer un instrument permettant d'identifier les auteurs d'infraction atteints du TDAH et d'analyser le taux de récidive de ce groupe de personnes. Le projet vise aussi à identifier les mesures permettant de traiter le TDAH en détention.

- Une étude consacrée au phénomène de la violence domestique. La plupart des homicides sont commis dans le milieu familial. Si la perspective de genre offre une explication, il existe aussi une théorie selon laquelle les personnes qui tuent leur partenaire ou leurs enfants ne diffèrent guère des autres délinquants ou des autres auteurs d'actes de violence. L'étude de Leonel Goncalves a montré que la majorité des hommes condamnés pour violence domestique étaient mariés et n'avaient pas connu de condamnation pénale avant de commettre le délit. Il existe par ailleurs une forte corrélation entre violence domestique et homicides en milieu familial. Ces résultats appuient la thèse de la perspective de genre.

Prof. Bernice Elger, Institut de bioéthique et d'éthique médicale, Université de Bâle

La Pr^e Bernice Elger et son équipe travaillent depuis 2012 sur le projet « Agequake », qui porte sur le vieillissement et la mort en détention. La deuxième partie de l'étude, qui est consacrée aux soins de santé mentale et à l'évaluation médico-légale des personnes âgées internées, a été lancée en 2017. La population des personnes atteintes de troubles psychiques est vulnérable et l'on ne peut exclure qu'elle reste longtemps en détention. L'étude se concentre sur les établissements qui ne pratiquent pas la détention avant jugement ni les courtes peines. Des entretiens ont été menés avec des personnes détenues ainsi qu'avec des experts en médecine pénitentiaire, en administration pénitentiaire et en psychiatrie forensique. Dans le volet de l'étude consacré aux maladies somatiques, on a étudié, à l'aide d'instruments médicaux et de procédés quantitatifs et qualitatifs, l'état de santé des personnes détenues de plus de 50 ans, pour ensuite le comparer à celui de détenus plus jeunes. Tant les experts que les personnes détenues ont également été interrogés sur l'accès aux services de santé. Le volet consacré aux maladies somatiques a montré que les plus de 50 ans sont atteints de deux fois plus de maladies que les personnes plus jeunes. Les personnes détenues d'un certain âge ont davantage besoin de soins médicaux. On a par ailleurs pu constater que l'accès à de tels soins est très variable d'un établissement à l'autre. Cette disparité montre qu'il serait en principe possible d'assurer partout des soins médicaux de qualité. Il faudrait toutefois disposer du personnel nécessaire, ce qui soulève la question des coûts. S'agissant de la fin de vie, Bernice Elger relève l'importance des soins palliatifs. Une structure d'accompagnement serait nécessaire, et le contact avec les proches est fondamental lors de cette phase. Un accès à des soins palliatifs devrait être possible. La chercheuse recommande de former le personnel des établissements à ces questions.

Discussion

Il ressort des présentations données que bon nombre de projets de recherche ont trait à l'ambiance au sein des établissements, à la qualité de la relation entre le personnel et les détenus, et à la manière dont les agent-e-s de détention conçoivent leur rôle. Les travaux du CSCSP sur la sécurité dynamique ont engendré une discussion sur le concept lui-même. En la matière, le Conseil de l'Europe a établi une définition : la sécurité dynamique est l'aspect de la sécurité qui évolue et qui doit être assuré au travers de la relation et de la communication *directes* entre personnel et personnes détenues, ce qui suppose notamment des ressources suffisantes en personnel.

La question de la prise en charge des personnes détenues qui vieillissent et sont susceptibles de tomber malades en détention fait elle aussi l'objet de plusieurs études. Des travaux sur l'évaluation des instruments d'appréciation du risque sont par ailleurs menés en Suisse romande et en Suisse alémanique. Plusieurs scientifiques se penchent en outre sur la question de la collaboration, dans le

▪ S K J V ▪ ▪
▪ ▪ C S C S P
C S C S P ▪ ▪

cadre de la gestion de cas, entre spécialistes relevant de différentes autorités. La gestion de la transition dans un cadre ambulatoire est également étudiée. En la matière, on s'intéresse en particulier au degré de responsabilité personnelle que les personnes détenues sont capables d'assumer.

Retours

Les participant-e-s ont été unanimes à remercier le comité d'organisation, jugeant l'atelier enrichissant et en appréciant le caractère fortement interdisciplinaire. Les souhaits formulés pour la prochaine édition sont de diverse nature : un traitement plus approfondi des thèmes abordés, la présentation de résultats concrets, des informations sur les publications des chercheurs. Par ailleurs, s'agissant de la formation continue du personnel pénitentiaire, les chercheuses et chercheurs souhaiteraient participer à l'élaboration de certains contenus, touchant par exemple à la santé en prison, domaine dans lequel des besoins ont été identifiés.